Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 9 (1917)

Heft: 2

Artikel: Rapport du délégué de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence nationale des organisations de France, adhérant à la Confédération Générale du Travail, tenue à Paris, les 24 et 25 décembre 1916

Autor: Ryser, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383150

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mais il est certain que les futures conférences internationales n'aborderont pas seulement des problèmes d'ordre matériel tels que ceux contenus dans le programme de Leeds. Elles s'occuperont également de problèmes moraux, et l'attitude des différentes organisations syndicales nationales sera examinée et jugée. C'est une des raisons, ainsi que nous l'avons dit déjà, pour lesquelles il n'est pas possible que le cœur et la conscience de la classe ouvrière suisse restent sourds au douloureux appel de nos frères belges. Le comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales ne pouvait donc pas mieux faire que protester et réclamer du Bureau syndical international qu'il intervienne auprès du gouvernement allemand pour que cesse un pareil esclavage.

RAPPORT

du délégué de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence nationale des organisations de France, adhérant à la Confédération Générale du Travail, tenue à Paris, les 24 et 25 décembre 1916

Les 24 et 25 décembre 1916, la C. G. T. française tenait ses assises, rue de la Grange-aux-Belles, 33, à Paris, dans la grande salle construite pendant la guerre, par les soins de cette organisation, et qui lui coûta près de 200,000 francs. Il s'agit d'une vaste halle de forme carrée avec galeries de trois côtés. Au fond se trouve un promontoir de forme massive de près de quatre mètres de haut, servant aux bureaux des assemblées et aux orateurs. Cette salle peut contenir près de 3000 personnes, elle est haute d'environ quinze mètres et bien éclairée. C'est là que, durant cinq séancesc onsécutives, les représentants autorisés des organisations ouvrières vont discuter des intérêts du prolétariat de France. Ils le feront en y mettant toute l'ardeur de leur tempérament, mais aussi avec la clarté qui caractérise ce peuple. Au cours des débats, il se produira des heurts, parfois pénibles, pour ceux qui n'y sont pas habitués, mais toujours la raison finira par l'emporter.

La première séance est ouverte le 24 décembre, à 10 1/2 heures du matin, par le camarade Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., qui souhaite la bienvenue aux délégués des organisations françaises et étrangères. Les organisations nationales sont représentées par 130 délégués, dont 37 des fédérations corporatives, 39 des Unions des syndicats ouvriers et 54 des Bourses du travail. Les pays étrangers sont représentés de la manière suivante: Angleterre, cinq délégués de la Fédération des Trade-Unions, W.-A. Appleton, Ben Tillet, James Crinion, Ben Cooper, Gwynne, Alfred Snort. Plus deux délégués du congrès des Trade-Unions, W.-C. Bowermann, député à la Chambre des communes, et John Hill. La Belgique est représentée par trois délégués, Gaspar, secrétaire des métallurgistes, Wolkaert et Chapellier. L'Espagne, par Vincente Barrio, et la Suisse, par E. Ryser. Le camarade Ole Lian, des organisations norvégiennes, annoncé, n'a pu arriver, et l'Italie se fait excuser.

Les délégués étrangers se succèdent à la tribune. Au nom de leurs organisations, ils remercient pour l'invitation qui leur fut adressée et apportent les vœux aux camarades français. Tous affirment avec force leurs sentiments internationalistes, comme s'ils en sentaient l'impérieux besoin dans les temps terribles que nous traversons. C'est le délégué suisse qui débute. Comme il en avait reçu la mission, après les salutations et remerciements d'usage, il rappelle que son pays se trouve placé comme un oasis au milieu de l'Europe en feu et que nos organisations ouvrières n'oublient pas que cette situations privilégiée leur impose le devoir de veiller aux obligations internationales et de chercher à rétablir des relations permettant aux uns et aux autres de poursuivre l'œuvre qui doit nous conduire au but que nous poursuivons tous. A en juger par les applaudissements qui accueillirent ce passage de son discours, on peut en conclure que les camarades français sont prêts à reprendre les relations interrompues depuis la guerre. C'est du reste ce que Jouhaux affirmera avec force lorsqu'on discutera sur la question de la paix.

Les discours des délégués étrangers terminés, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant présenté par Lasnier, du Havre, qui est adopté à l'unanimité:

« La conférence, considérant que dans l'état actuel des choses, la classe ouvrière a besoin pour se défendre d'une organisation syndicale capable par sa puissance de résister aux tentatives d'oppression capitaliste et d'assurer le libre exercice de ses libertés;

Que ce besoin se fera sentir davantage encore au lendemain de la guerre, lorsqu'il s'agira de définir les formes économiques de la société;

Considérant que les divisions, que les polémiques rejaillissent fatalement sur l'organisation, diminuent sa force de propagande et son autorité morale sur la classe ouvrière;

Emet le vœu que ces divisions cessent et que tous les militants, quelle que soit leur conception personnelle, apportent dans leurs rapports la courtoisie et l'esprit de solidarité nécessaire et travaillent d'un commun accord à la réalisation de notre idéal commun. »

Puis Jouhaux expose le caractère de la conférence. Selon lui, il s'agit de concentrer l'action de défense ouvrière et d'examiner les questions qui se posent pour assurer l'avenir du prolétariat. La conférence en a les moyens, il suffit de s'entendre et de prendre chacun sa part de responsabilité. Son opinion en ce qui concerne les compétences de la conférence n'est pas partagée par tous les délégués. Après avoir désigné son bureau pour l'après-midi, la première séance est close.

* * *

A 3 heures de l'après-midi, la conférence entre dans le vif de son ordre du jour. Il s'agit de la discussion du rapport sur l'activité générale depuis août 1914, rapport publié dans *La Voix du Peuple*, organe officiel de la C. G. T., N° 726, de décembre 1916. Ce rapport montre que la C. G. T. a adressé aux organisations adhérentes toute une série de circulaires enjoignant aux militants non mobilisés de ne pas abandonner la vie syndicale, mais, au contraire, de l'intensifier en s'occupant de la situation de ses adhérents, d'exercer sur les pouvoirs publics une pression suffisante pour qu'ils viennent en aide aux nécessiteux, en leur procurant du travail, pour qu'ils veillent sur la jeunesse en la soustrayant aux influences néfastes de la rue, afin que la démoralisation ne s'empare pas d'elle. Puis, assurer la vie économique en organisant le travail avec le concours des autorités, veiller à ce que les salaires ne soient pas réduits, mais, au contraire, de chercher à les élever dans des proportions qui soient en rapport avec l'inévitable renchérissement de la vie. Ceux qui n'étaient pas mobilisés parmi les membres du comité confédéral, notamment le secrétaire général, se mirent courageusement à l'œuvre et leurs efforts, combinés avec ceux du Parti socialiste, plus tard également de ceux des coopératives, furent couronnés de succès.

Il ne saurait entrer dans le cadre du présent rapport de signaler par le menu l'œuvre de la C. G. T. du comité confédéral et du secrétaire général pendant ces 29 mois de guerre. Mais la classe ouvrière française peut et doit se féliciter de la clairvoyance et de l'esprit pratique qui a présidé aux mesures arrêtées et exécutées par ceux qui avaient assumé la lourde tâche de conduire la barque syndicale, chargée de problèmes ardus, de misères et de douleurs sans cesse renouvelées, pendant cette période particulièrement troublée.

En dehors des questions d'ordre purement national, la C. G. T. a entretenu de nombreuses relations internationales, soit avec le secrétariat par l'intermédiaire des camarades Ach. Graber et Baumeister, avec les centrales syndicales des autres pays ou le Parti socialiste, notamment avec les organisations anglaises, belges, italiennes, norvégiennes, américaines, etc. Tous ces rapports et correspondances sont empreintes d'un esprit internationaliste que la guerre semble ne pas avoir diminué.

La discussion est ouverte et immédiatement l'opposition monte à l'assaut. Pendant toute la soirée jusqu'à huit heures et le lendemain, une partie de la matinée, Bourderon et Merrheim tiennent la tribune et tentent d'accumuler contre la majorité confédérale et surtout contre son secrétaire général, tout un échafaudage d'accusations. On lui reproche d'être allé à Bordeaux, d'avoir fait partie de ce qu'on appelle en France «Les Délégués à la Nation», organisation qui devait comprendre des hommes de tous les milieux, mais, à ce qu'il paraît, sombra à la suite d'intrigues politiques. On lui reprochait, en outre, d'être allé en Italie, à Londres, etc., etc., d'avoir assisté à une conférence avec les industriels, conférence à laquelle assistait également M. André Lebon, ancien ministre, d'avoir pactisé avec le gouvernement. En un mot, on lui reprochait d'avoir fait dévier la C. G. T. en introduisant dans ses méthodes d'action des moyens en contradiction avec la charte confédérale. Bien que la minorité, par l'organe de ses porte-parole, s'efforce d'affirmer qu'elle n'en voulait pas à la personne du secrétaire général, chacun, dans la salle, a le sentiment que c'est bien sa personne qui est visée et qu'en d'autres termes la minorité ne cherche pas autre chose que de provoquer une crise ministérielle au sein de la C. G. T.

Dans un discours qui occupe toute la fin de la troisième et presque toute la quatrième séance, Jouhaux, le secrétaire général de la C. G. T., répondit à l'opposition. En présence des attaques portées contre lui, il pose la question de confiance en ces termes: « Si j'ai fauté, même inconsciemment, vous devez le dire, car en ce cas je dois disparaître ». Puis il montre que dans les accusations portées contre lui et la majorité confédérale, il n'y a autre chose que des déductions et des suppositions. Aucun fait qui établisse ce qu'on voudrait faire croire aux délégués. L'attitude de la majorité est faite de cette conviction que ce n'est pas la France qui est l'auteur de la guerre et qu'elle n'a pas l'idée de conquête. S'il en était autrement, le gouvernement français serait bien coupable et il verrait la majorité confédérale se dresser devant lui, contre lui. Puis il passe en revue chacun des faits qui lui sont reprochés. Il revendique hautement d'avoir été choisi comme délégué à la Nation. Sur ce point, il s'exprime en ces termes. « J'ai pensé qu'il fallait reconstituer au

cours de cette période des organismes révolutionnaires, comme la Constituante les avait institués ». Il explique que le désaccord s'étant manifesté au sein du comité confédéral, il avait offert sa démission, mais elle ne fut pas acceptée. Si certaines relations se sont établies avec le gouvernement, comme par exemple à la Commission supérieure des allocations, à la Commission du travail, au ministère des munitions, quand les documents seront publiés, on y verra que les représentants de la C. G. T. ont réussi à y faire entrer des choses utiles à la classe ouvrière et que ses représentants n'y ont jamais perdu le point de vue ouvrier. Il montre comment dans la direction des usines de St-Nazaire les organisations ouvrières ont fait entrer des représentants spécialement chargés de défendre les intérêts ouvriers. C'est là une action qui doit se généraliser et s'étendre à tous les centres industriels. Parlant de la conférence de Leeds, l'orateur indique son but, qui n'est autre que de se mettre d'accord sur un certain nombre de questions économiques permettant une action internationale, des conquêtes à faire insérer dans le traité de paix et qui devraient s'appliquer dans tous les pays signataires. Il donne encore quelques renseignements sur différentes questions et une interprétation de la lutte des classes quelque peu différente, mais plus exacte, que celle exposée précédemment par Bourderon. Il termine en disant: « Ni Briandisme, ni Millerandisme ». Ce que nous demandons est en coordonnance d'esprit avec ces paroles prononcées par Jaurès à la Chambre lors de la discussion de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat. Jaurès disait: « Vous venez de briser la vieille chanson qui a bercé bien des générations. Vous avez mis le travail devant la réalité; vous devez continuer ce geste, en donnant le droit économique comme le droit politique. Il n'est plus possible qu'il soit roi en politique et esclave dans le travail ». Nous voulons qu'à la conférence de la paix, des clauses ouvrières soient introduites dans le traité de paix.

On entend encore quelques brefs orateurs, entre autres Keufer de la Fédération des travailleurs du livre, qui apporta son appui à la méthode de travail de la majorité confédérale depuis 1914. Cet appui est d'autant plus significatif au sein de la C. G. T. que Keufer fut toujours classé à la droite. Puis intervient le vote par organisation, qui doit approuver ou repousser les méthodes appliquées durant cette période par le comité confédéral et son secrétaire général. 99 votent en faveur de la majorité confédérale, 26 contre, 8 s'abstiennent, 4 ne prennent pas part au vote et 3 sont absents.

* * *

Jusqu'au moment du vote, on discutait dans une atmosphère chargée d'électricité; celui-ci terminé, une détente se produisit et à partir de ce moment on a l'impression que minorité et majorité des délégués vont liquider l'ordre du jour dans une communauté d'esprit. Il est huit heures du soir et les délégués, voyant qu'ils ne peuvent plus épuiser l'ordre du jour sans entre-acte, décident de tenir une séance de nuit pour discuter le quatrième point, soit: Les buts de guerre. Ainsi on abandonnerait les deuxième et troisième points, soit les problèmes du travail d'aujourd'hui et de demain et « Les conditions générales de la réorganisation économique » qui du reste ont été fortement discutés conjointement avec le premier objet de l'ordre du jour.

* * *

La séance de nuit s'ouvre à dix heures et la discussion qui se poursuit montre que chez les camarades français on est absolument convaincu que le gouvernement de ce pays n'a rien fait pour provoquer la guerre, mais qu'au contraire il a fait son possible pour l'empêcher. On ne peut se soustraire à l'idée que si actuellement encore on découvrait une faute quelconque de la part de ce gouvernement, la C. G. T. unanime se lèverait contre lui. Tant que cette preuve n'est pas faite, ils se considèrent comme les victimes d'une lâche agression et l'on se défendra jusqu'au bout. Quelques voix cependant accusent la diplomatie secrète et l'ancien ministre Delcassé, mais elles sont clairsemées et comme elles n'apportent aucun fait précis, leurs déductions et suppositions ne trouvent pas d'écho parmi les délégués. Comme récemment deux faits importants se sont produits, soit l'offre de paix des empires centraux et la note du président Wilson, il y a là des lueurs d'espoir qu'on aime à caresser, sans toutefois se faire de trop grosses illusions. On entend ne rien négliger et ne laisser passer aucune occasion pouvant permettre de faire sortir des tranchées les camarades, pour les rendre à leurs familles et au mouvement ouvrier. Aussi demande-t-on de toute part, que les gouvernements et notamment le gouvernement français, précisent leurs buts de guerre. Ces précisions paraissent nécessaires pour qu'un des partis belligérants ne soit pas dupe de l'autre et pour que le monde entier soit à même de juger des exigences des uns et des autres. C'est pour préciser ce point qu'on nomme une commission qui doit se réunir séance tenante et rédiger une résolution. Pendant que cette commission fait son travail, on discute sur le rapport de la Commission des études économiques nommée par le groupe socialiste parlementaire, qui est approuvé dans ses grandes lignes. Entre temps, la commission pour la résolution concernant la

paix a terminé son travail et présente la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité:

« Résolution: La conférence des Fédérations corporatives, des Unions de syndicats, des Bourses du travail, prenant acte de la note du Président des Etats-Unis, invitant simultanément toutes les nations actuellement en guerre à faire connaître par une déclaration publique leurs vues respectives quant au conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée.

« Demande au gouvernement français de répondre favorablement à cette proposition.

« Elle l'invite à prendre l'initiative d'une démarche identique auprès de ses alliés afin de hâter l'heure de la paix;

« Elle déclare que la Fédération des Nations qui est un gage d'une paix définitive, ne saurait être assurée que par l'indépendance, l'intégrité territoriale et la liberté politique et économique de toutes les nations, petites et grandes;

« Les organisations représentées à la conférence prennent l'engagement d'appuyer et de propager cette idée dans les masses des travailleurs afin que cesse une situation d'incertitude et d'équivoque, seulement favorable à la diplomatie secrète, contre laquelle toujours la classe ouvrière s'est élevée. »

La séance se termine à 1½ heure du matin et la conférence est close.

* * *

En dehors de la représentation de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence de la C. G. T., le délégué suisse avait reçu un mandat spécial, celui de sonder les camarades français sur la question de la reprise des relations internationales. Ce fut son premier travail dès son arrivée à Paris. Le camarade Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., auquel il posa la question, répondit avec beaucoup de bonne volonté et surtout de précision. Son raisonnement fut le suivant: Il nous paraît important que l'Internationale syndicale se réunisse dans le but d'examiner les revendications communes qui devront être présentées à la conférence de la paix et qui devront faire partie intégrante du traité de paix. Lorsque nous nous serons mis d'accord sur ces questions, il faudra que dans chaque pays les centrales syndicales fassent en sorte de s'assurer une représentation à la conférence de la paix. Donc, si la Suisse prenait l'initiative de convoquer une conférence syndicale internationale, nous nous ferions un devoir de nous y faire représenter. La conférence devrait, à notre avis, avoir encore un autre but, c'est la réorganisation de nos relations internationales et partant du secrétariat. Tel que nous le connaissons aujourd'hui, le secrétariat international ne rend pas les services que l'on attend de lui. A notre avis, une réorganisation s'impose dans ce sens, c'est que le secrétariat international ait son siège dans un pays neutre, que ses fonctions ne soient qu'exécutives et qu'il reçoive ses ordres d'un comité international se réunissant au siège du secrétariat, chaque fois que la nécessité s'en fera sentir ou à la demande des organisations intéressées. Alors seulement, nous pourrons donner au mouvement syndical son vrai caractère d'organisation internationale. Les décisions prises pourraient être appliquées simultanément dans tous les pays, tout en tenant compte des circonstances particulières et de la législation de chacun d'eux. Pour le reste, nous n'en parlerons pas. Cette largesse de vue du secrétaire confédéral me laissa l'impression que si les représentants des autres pays partageaient cette manière de voir, la Suisse n'aurait pas de grosses difficultés à remplir une mission que lui imposent ses devoirs internationaux, d'une part, et sa situation de neutre, d'autre part. C'est plein de cet espoir que, au cours du congrès et après, je discutai avec nos camarades anglais, belges et espagnols. Concernant ce dernier, il convient de dire qu'il était gagné d'avance à notre cause et que, malgré nos différences linguistiques, nous n'eûmes pas de peine à nous entendre. Quant aux camarades anglais, tout en partageant l'idée émise par Jouhaux, ils pensent que le moment n'est pas encore venu de se réunir. Mais, si une convocation était faite par la Suisse, ils ne manqueraient pas de consulter leurs organisations qui décideraient certainement une représentation. Eux aussi insistent sur la nécessité d'une réorganisation du secrétariat international dans le sens indiqué par Jouhaux. Il en est de même pour les Belges, mais, quand on discute avec eux des questions internationales, leur visage se couvre d'une sorte de voile, derrière lequel on devine le doute qu'il y a en eux et ils ne répondent qu'avec une certaine réserve. J'ajoute que les camarades italiens n'étant pas représentés, je n'ai pu les consulter, mais j'ai reçu l'assurance qu'eux aussi assisteraient à une telle conférence. Tous sont d'avis que si le secrétariat international est réorganisé et placé dans un pays neutre, dès le moment où il commencera à fonctionner, le Bureau de correspondances créé par la conférence de Leeds cessera d'exister. Aussi, tous expriment le sentiment qu'à partir de ce moment, nous verrons l'Internationale syndicale prendre un nouvel essor pour le plus grand avantage de la classe ouvrière mondiale.

Le délégué suisse
à la conférence de la C. G. T. de France.
E. RYSER.

Bienne, en janvier 1917.